

FEDERATION ALGERIENNE DE HAND BALL

LIGUE REGIONALE DE HAND BALL

Maison de Jeunes Saïdi Rachid –BATNA- TEL/FAX: 033.80.51.8

commission de Règlement qualification et de Discipline

PUN^o 12

REUNION DU.08/03/2017

Membres Présents: MM. HAMICHE SALAH PRESIDENT
BAADACHE HAMID MEMBRE
BOUMEDIENE ALI MEMBRE

Ordre du *j*our

- AFFAIRES DISCIPLINAIRES

AFFAIRE N° 82

Rencontre AMB– ESS du 04/03/2017

- Vu l'absence l'équipe de l'ESSETIF à la rencontre l'opposant a l'équipe AMBATNA
- Vu le 3^{ème} forfait enregistré par le club.

LA CRQD DECIDE :-

- Vu l'article 158 des règlements généraux, l'équipe de l'ESSETIF est déclarée forfait général dans cette catégorie.
- Annulation des résultats antérieurs de l'équipe ESSETIF .
- Une amende de 100 000.00 da est infligée au CSA ESS payable sous quinzaine (art 36 du BSDF)

AFFAIRE N° 83

- Vu la demande de grâce du club MRSKIKDA concernant le dirigeant MOKHNACHE MOULOUD licence n°04/20.
- Attendu que le dirigeant à purgé plus de la moitié de la peine.
- Vu le paiement de l'amende.

LA CRQD DECIDE :-

- Levée de suspension du dirigeant MOKHNACHE MOULOUD, Licence n°03/04 a compté du 08.03.2017.

AFFAIRE N° 84

- Vu la demande de grâce du club MRSKIKDA concernant le joueur TEBB MROUCHE licence n°04/02.
- Attendu que le joueur à purgé plus de la moitié de la peine.
- Vu le paiement de l'amende.

LA CRQD DECIDE :-

- Levée de suspension du TEBB MROUCHE licence n°04/02 du MRSKIKDA a compté du 08.03.2017.

- La séance fut levée à 11h30



